



L'Association Nationale des Juges de l'Application des Peines organise son prochain colloque sur le thème :

POUR UNE PEINE DE PROBATION

Vendredi 05 décembre 2025
au tribunal judiciaire de Paris

Salle Béquignon-Lagarde (2.13)
Parvis du tribunal judiciaire, 75017 PARIS - Métro Porte de Clichy

Inscription obligatoire. Merci de vous munir d'une pièce d'identité

L'inscription est à réaliser via le site [Helloasso](#) (lien ci-après)

PROGRAMME :

9H **Accueil des participants**

9H30 **Le mot de la présidente**
Céline BERTETTO

9H45 **La peine de probation : état des lieux**
Sarah DINDO, consultante sur les questions de probation et formatrice

10H45 **La peine de probation : où en est-on de la recherche ?**
Elliot LOUAN, Responsable d'Etudes et de Recherches à l'Institut Robert Badinter (Etudes et recherches sur le droit et la justice)

12H **Pause déjeuner**

13H45 **Accueil des participants**

14H La peine de probation : une approche internationale et comparée

*Martine HERZOG-EVANS, professeure en droit privé et sciences criminelles
à l'Université de Reims (en visio-conférence)*

15H00 Table ronde : Quel contenu pour une peine de probation efficace ?

*Sophie DESBRUYERES, CPIP, référente interrégionale méthodologie -
accompagnement - métiers – DISP du Grand Ouest*

*Jean-Claude BOUVIER, 1^{er} vice-président chargé de l'application des peines au
tribunal judiciaire de Bobigny*

*David LAUREOTE, sous-directeur de l'insertion et de la probation à la direction de
l'administration pénitentiaire*

Maud GUILLEMET, avocate au barreau de Marseille

16H30 Synthèse de la journée

Céline BERTETTO

16H45 Clôture des débats et perspectives

*Avec l'intervention de Sébastien CAUWEL, directeur de l'administration
pénitentiaire*

17H30 Assemblée générale de l'ANJAP avec tous les adhérents

18H30 Fin des travaux.

NOTRE COLLOQUE EST OUVERT À TOUS

(magistrats du siège et du parquet, auditeurs, attachés.es de justice, avocats, CPIP, DPIP, étudiants, psychiatres, psychologues, associations...)

L'INSCRIPTION EST GRATUITE MAIS OBLIGATOIRE

ELLE EST A REALISER OBLIGATOIREMENT VIA LE SITE HELLOASSO : [LIEN](https://www.helloasso.com/associations/association-nationale-des-juges-de-l-application-des-peines-anjap/evenements/pour-une-peine-de-probation)

(<https://www.helloasso.com/associations/association-nationale-des-juges-de-l-application-des-peines-anjap/evenements/pour-une-peine-de-probation>)

Ce colloque entre dans le programme de formation continue de l'ENM. Les magistrats doivent s'inscrire en parallèle sur le site, notamment pour la prise en charge de leurs frais de déplacement : [Inscription site ENM](#)